

largement fondées quant aux avantages économiques en tant que tels pour le Canada. Cependant, des mesures importantes furent adoptées au cours de la conférence, y compris une entente de principe en vue d'installer un réseau de câble dans le Commonwealth et, point plus important encore, une décision visant le financement d'un système global de bourses d'études pour les étudiants du Commonwealth. [Documents 374-386]

Bien que la Conférence commerciale et économique se fût soldée par une déception, faute de réels progrès pour le Canada sur le plan économique, le lien avec le Commonwealth se révéla considérablement important dans d'autres domaines stratégiques. Les conservateurs de Diefenbaker restaient déterminés à ce que le Canada continue de contribuer avec une générosité exemplaire au Plan de Colombo. Le Canada continuait de financer des programmes d'investissement pour aider les pays bénéficiaires, mais les conservateurs choisirent également d'utiliser le Plan de Colombo pour se débarrasser d'une partie de l'excédent de blé considérable du Canada. [Documents 414-428] Le lien sentimental qui unissait de nombreux Canadiens au Commonwealth fut mis en évidence et renforcé par la longue série de visites officielles à l'étranger entreprise par le ministre Diefenbaker le 29 octobre 1958. Diefenbaker fit d'abord la tournée des capitales européennes, ce qui fut l'occasion de conversations importantes avec les dirigeants britanniques, français et allemands. Puis il se rendit dans des pays du Commonwealth en Extrême-Orient, pour rentrer au Canada à la mi-décembre, pleinement convaincu du succès retentissant de ces visites sur le plan publicitaire.

Malgré l'attention accrue prêtée aux questions relatives au Commonwealth, les représentants canadiens, comme le montre la documentation du chapitre premier, continuaient d'accorder une grande priorité aux dossiers des Nations Unies. De fait, l'initiative multilatérale la plus importante prise par le Canada au cours des dix-huit premiers mois du mandat de John Diefenbaker visait à obtenir la conclusion d'un accord codifiant le droit international de la mer, notamment en ce qui concernait la délimitation des eaux territoriales. Le gouvernement St-Laurent s'était d'abord déclaré favorable à une zone de douze milles marins, mais, sous les fortes pressions exercées par les États-Unis et la Grande-Bretagne, avait finalement adopté une politique appelant à opter pour des eaux territoriales allant jusqu'à trois milles au-delà des côtes, plus une zone contiguë de neuf milles dans laquelle l'État côtier exercerait un contrôle exclusif sur la pêche. En préparation à la première conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui devait s'ouvrir à Genève le 24 février 1958, le nouveau gouvernement conservateur choisit d'accepter la formule des trois plus neuf comme position officielle du Canada pour ce qui était des eaux territoriales. [Documents 37, 40 et 43] Se fondant sur des consultations préalables à la conférence, qui eurent lieu à New York entre des représentants du Canada et leurs homologues britanniques et américains [Documents 39 et 42], la délégation canadienne s'attendait à une certaine coopération de la part de ses principaux alliés.

Cependant, cet espoir se révéla illusoire. Après que la position canadienne sur les eaux territoriales fut rendue publique à la conférence, le 17 mars 1958, le Royaume-Uni et les États-Unis abandonnèrent tous deux leurs positions rigides d'avant la conférence pour épouser la proposition de mer territoriale de trois milles sans zone de pêche contiguë. Le 2 avril, la délégation britannique déposa une résolution demandant que les eaux territoriales soient portées à six milles au-delà des côtes, sans zone de pêche contiguë. Peu après, la délégation américaine proposait que les eaux territoriales